

Le tribunal administratif se prononcera mardi

© 19/09/2018 |  Terre-net Média

Le tribunal administratif de Strasbourg, qui a examiné mercredi l'arrêté préfectoral autorisant le lancement du chantier d'une rocade controversée à l'ouest de la capitale alsacienne, rendra sa décision mardi, a-t-on appris auprès de l'avocat d'Alsace Nature, Me François Zind.

Ce référé, introduit par l'association, constitue l'un des derniers espoirs pour les opposants au projet, soutenus sur place mercredi par le député de La France insoumise François Ruffin, d'interrompre la construction de cette **autoroute de Grand contournement ouest (GCO) de Strasbourg**.

Celle-ci a débuté la semaine passée avec le déboisement de plusieurs parcelles, après l'évacuation d'une zone à défendre (Zad) par les gendarmes dans la petite commune de Kolbsheim (Bas-Rhin).

« Les arguments que nous avons avancés sont forts et nos adversaires n'y ont répondu que partiellement, surtout pour ce qui est de l'actualisation de l'étude d'impact (du projet, ndr) sur la qualité de l'air. On est plutôt confiants », a déclaré Me Zind à l'issue de l'audience.

Une cinquantaine de personnes ont participé en milieu de journée à un rassemblement organisé par François Ruffin à Kolbsheim, a constaté un journaliste de l'AFP. Élus locaux, agriculteurs, associatifs et riverains ont pris la parole pour dénoncer « un projet inutile », « désastreux pour l'environnement » et « obsolète » devant le député.

« Je suis venu vous dire de ne pas vous décourager », avait-il lancé plutôt tôt à une centaine de manifestants présents devant le tribunal administratif. « Ne baissez pas les bras. Parfois, les victoires surgissent au moment où on s'y attend le moins ».

« Moratoire »

Le député de la Somme a fustigé « l'Etat Vinci », qui se détermine contre l'avis d'experts « alors que l'effondrement écologique est déjà là ».

Outre des opposants au GCO, plusieurs avocats avaient tenu à être présents devant le tribunal administratif, mécontents que les travaux aient débuté alors que plusieurs recours en référé n'avaient pas encore été examinés.

« On bafoue le droit à un recours effectif », a regretté Me Caroline Zorn, présidente de la section strasbourgeoise du syndicat des avocats de France. « On ne commence pas à déboiser quand on a un doute sérieux sur la légalité du projet, il aurait fallu un moratoire ».

Le projet de GCO a pour but de délester l'autoroute A35, régulièrement engorgée, en absorbant le trafic du nord au sud de l'Alsace. La mise en service de cette rocade de 24 km, essentiellement payante, est prévue en 2021.

Ses opposants soulignent qu'elle entraînera un afflux de camions venant d'Allemagne, la disparition de nombreuses terres agricoles et la mise en danger d'espèces protégées.

Vendredi, le tribunal administratif de Strasbourg a déjà suspendu un permis d'aménagement d'un viaduc de 470 mètres situé sur le tracé.